



**Compte rendu de la réunion du conseil municipal
en date du 17 juin 2021**

Le dix-sept juin deux mil vingt et un, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Isabelle SIAU
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil municipal : 9 juin 2021

PRESENTS : Isabelle SIAU, Pierre MONOD, Françoise PEYROUZET, Alain PELISSIER, Marilyne BEAUDONNET, Guy BUSSON, Brigitte FOURNIL, René GALLARD, Nathalie RUIZ, Béatrice SOULET.

ABSENTS EXCUSES : Mathias ALETRU, Fanny EHRHARDT, Jean Claude NAUDINAT, Adeline PALANQUE

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. GALLARD René a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1- Approbation du compte rendu du 14 avril 2021

Le compte rendu du 19 mai 2021 a été observé sans observations

2- Compte rendu des décisions prises par délégation du maire

a) Déclaration d'intention d'aliéner

Sans objet

3- Fonction publique

3-1) Contractuel

a) Renouvellement de contrat poste

Le contrat de l'agent d'accueil de la poste se termine le 31/08/2021. Il convient de délibérer sur le renouvellement. Mme le Maire propose de renouveler pour une période d'un an et à raison de 9h/hebdomadaire.

Délibération prise à l'unanimité.

b) Remplacement saisonnier – poste

L'agent d'accueil de la poste est en congés au mois d'Août. Mme le Maire propose de prendre un saisonnier pour effectuer le remplacement.

Le contrat commencera fin juillet pour faire un tuilage et tout le mois à raison de 9h/hebdomadaire.

Délibération prise à l'unanimité

4- Institution et vie politique

4-1) Intercommunalité

a) Modification de la convention « modalités d'intervention du service commun d'instruction des autorisations d'occupation du sol » - avenant n°1

Madame le Maire rappelle, que la commune a souhaité adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'occupation du sol de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Madame le Maire indique que suite à la réflexion menée par le groupe de travail de la Communauté de Communes, il convient de prendre un avenant afin de modifier l'article 10 : CONDITIONS FINANCIERES et l'article 11 : DUREE ET RESILIATION de ladite convention.

Délibération prise à l'unanimité

b) Présentation du transfert SLA et du pôle petite enfance

Mme le Maire a présenté tous les services du SLA et tous les centres de loisirs en insistant sur la team soda qui accueille les adolescents.

Concernant le transfert, il s'agit de basculer le service enfance jeunesse dans les compétences de la CCCLA. Le syndicat a une durée de vie de 10 ans. Ce transfert doit être acté en 2023 au plus tard. Les modalités sont en cours

5- Finances Locales

5-1) Divers

a) Passage à la nomenclature M57 et CFU

Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuelle M14.

Ce référentiel impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier par la commune. Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues. Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de l'exercice 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. Le CFU sera un document comptable conjoint et se substituera au compte administratif et au compte de gestion, et constituera un document de synthèse, reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Mme le Maire souhaite mettre en place ce nouveau référentiel et le CFU pour le 1^{er} janvier 2022 et demande l'autorisation d'effectuer les démarches dans ce sens.

Délibération prise à l'unanimité.

6- Autres domaines de compétence

4-1) Autres domaines de compétences

a) Cantine – aide

Décision reportée à ce jour

b) Règlements périscolaire

Mme Peyrouzet – adjointe en charge de l'école et des services périscolaires présente les nouvelles modalités d'inscriptions pour cette année et les différents règlements.

7- Questions diverses

Aucune question diverse

La séance est levée à 20h20